



## **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le vingt-six mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Peyrat-le-Château, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars 2020, se sont réunis dans la Salle municipale Théodila suivant l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 pour respecter les règles sanitaires, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 Mai 2020

Etaient présents MM (Mmes) les conseillers municipaux :

- |                            |                                |
|----------------------------|--------------------------------|
| 1 – BAUDEMONT Dominique    | 9 – DE STERCKE Daniel          |
| 2 – MARQUES Evelyne        | 10 – COUTISSON-MEUNIER Aurélie |
| 3 – BOSDEVIGIE Jean-Pierre | 11 – NIOGRET Willy             |
| 4 – BERTRAND Sylvaine      | 12 – VIGIER Ophélie            |
| 5 – GASCHET Gérald         | 13 – CAMBOU Stéphane           |
| 6 – TRICAUD Corinne        | 14 – CHAUVERGUE Laurence       |
| 7 – VALEZ Nicolas          | 15 – MATHIAS Claude            |
| 8 – DUGAY Marie            |                                |

La séance n'a pas eu lieu à huit clos.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DUGAY Marie, conseillère municipale, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM (Mmes) BAUDEMONT Dominique, MARQUES Evelyne, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BERTRAND Sylvaine, GASCHET Gérald, TRICAUD Corinne, VALEZ Nicolas, DUGAY Marie, DE STERCKE Daniel, COUTISSON-MEUNIER Aurélie, NIOGRET Willy, VIGIER Ophélie, CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence, MATHIAS Claude, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme MARQUES Evelyne

### **20.05.016      ELECTION DU MAIRE – PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-1 à L 2122-7 du Code des collectivités territoriales.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé à l'élection à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	8
Ont obtenu :	
M. BAUDEMONT Dominique, douze voix	12

**Publiée le :** 27/05/2020

M. BAUDEMONT Dominique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## **20.05.017                    CREATION POSTES D'ADJOINTS**

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 4 adjoints.

**Publiée le :** 27/05/2020

Il vous est proposé la création de quatre postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité, d'approuver la création de quatre postes d'adjoints au maire.

## **20.05.018                    ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu

à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	8

Ont obtenu

- Liste MARQUES Evelyne 12 voix, douze voix

La liste de Mme MARQUES Evelyne, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints :

**Publiée le : 27/05/2020**

- Mme MARQUES Evelyne, 1<sup>er</sup> adjoint
- M. BOSDEVIGIE Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> adjoint
- Mme BERTRAND Sylvaine, 3<sup>ème</sup> adjoint
- M. GASCHET Gérald, 4<sup>ème</sup> adjoint